Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Commune de Dangbo

Objet : ***Recrutement d'une compagnie d'assurance de dommages au profit du personnel de la mairie de Dangbo***

Référence SIGMaP de l'AAO : *S_COEO_104728*

Avis n° : ***004/MDAN/PRMP/SP-PRMP du 02/05/2025***

Identification de la procédure : Appel d'offres Ouvert National (accord-cadre aux bons de commande sur trois ans).

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics (version 1) de la **Commune de Dangbo** publié sur le portail web des marchés publics le ***12 février 2025***.

2. La ***Commune de Dangbo a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget*** des ***ressources propres***, afin de financer ***ses projets de couverture d'assurance du personnel,*** et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de ***recrutement d'une compagnie d'assurance de dommages au profit du personnel de la mairie de Dangbo***.

3. La ***Commune de Dangbo*** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services relatifs ***à la couverture de l'assurance maladie de son personnel pour les gestions 2025 ;2026 et 2027 (tout le personnel y compris) ; le tout répartit en un seul lot ; les variantes seront prises en compte. Seules les variantes techniques de moindre coût ne seront pas prises en compte.***

- ✓ « La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire d'une durée non renouvelable de trois (03) ans avec le prestataire qui sera sélectionné. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par l'émission des bons de commande sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°41 de la loi n°2020-26 du 19 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.
- ✓ Le délai d'exécution des bons de commande sera précisé dans chaque bon de commande. Aucune variante ne sera prise en compte ».

BON A LANCER DNCMP/SP

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne

tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès *la* ***Personne Responsable des Marchés Publics de la mairie de Dangbo,*** *Email :* ***prmpdangbo@gmail.com*** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent des Marchés Publics ***bâtiment rez-de-chaussée, deuxième bureau à droite*** *de* ***8 heures 00 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minutes à 17 heures 30 minutes (heure locale)*** *et sur le site web :* ***https://www.marches-publics.bj/appels-doffres?search=dangbo&status=0***

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

Être une compagnie d'assurances vie (assurance maladie) agréée par le ministère en charge du secteur des assurances au Bénin, justifié par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant ou les statuts ;

Avoir des conventions de partenariat avec les établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, pharmacies, centres de santé, etc...) sur toute l'étendue du territoire national dont un (01) en Afrique et deux (02) dans le reste du monde et en apporter la preuve ;

Disposer d'un réseau sur sa liste des prestataires agréés au minimum d'une formation sanitaire (hôpital ou clinique), d'un laboratoire d'analyse biomédicale et d'une pharmacie au niveau du Département de l'Ouémé. Elle peut disposer de toutes les spécialités médicales qui doivent figurer sur la liste des prestataires agréés dans le Département de l'Ouémé, mais doit en disposer dans la ville de Cotonou, justifié par les copies légalisées des conventions de partenariat avec lesdits prestataires et l'attestation légalisée d'exploitation d'un réseau de soin ;

Justifier que la compagnie est en mesure de fournir une carte d'assurance en couleur (format PVC) sur laquelle les informations d'identification seront bien lisibles, après fournitures de pièces dans un délai de maximum de dix 10 jours ouvrés après notification du contrat approuvé à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée ;

Avoir un outil de gestion du risque maladie ;

Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins deux (02) marchés de couverture d'assurance maladie pour un effectif d'au moins ***cent cinquante (150) personnes*** *justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simple) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou*

BON A LANCER
DNCMP/O-P

leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morale de droit privé;

Avoir le personnel et le matériel requis dans le dossier d'appel d'offres pour l'exécution des services.

- Exigences financières :

Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) au moins égal à ***cinquante millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (55 084 746) FCFA****, des activités* ***de la branche santé*** *justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2.*

Disposer d'avoirs liquides ou de lignes de crédits à hauteur de ***trois millions soixante mille deux cent soixante-quatre (3 060 264) FCFA*** *justifiés par une attestation de banque ou institution financière agréées ou ayant un correspondant au Bénin.*

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

BON A LANCER
DNCMP/O-P

- Exigences techniques et expériences :

Être une compagnie d'assurances vie (assurance maladie) agréée par le ministère en charge du secteur des assurances au Bénin, justifié par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant ou les statuts ;

Disposer d'un personnel clé et un personnel d'encadrement ayant les qualifications et expériences indiquées au point 5 de la sous-section C.

Disposer d'un réseau sur sa liste des prestataires agréés au minimum d'une formation sanitaire (hôpital ou clinique), d'un laboratoire d'analyse biomédicale et d'une pharmacie au niveau du Département de l'Ouémé. Elle peut disposer de toutes les spécialités médicales qui doivent figurer sur la liste des prestataires agréés dans le Département de l'Ouémé, mais doit en disposer dans la ville de Cotonou, justifié par les copies légalisées des conventions de partenariat avec lesdits prestataires et l'attestation légalisée d'exploitation d'un réseau de soin ;

Disposer sur sa liste de prestataires de soins au minimum d'un hôpital, d'une pharmacie et d'un laboratoire au niveau du département de l'Ouémé ;

Justifier que la compagnie est en mesure de prendre en charge, à distance les assurés à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée ;

Justifier que la compagnie est en mesure de fournir une carte d'assurance en couleur (format PVC) sur laquelle les informations d'identification seront bien lisibles, après fournitures de pièces des assurés dans un délai de maximum de dix (10) jours ouvrés

après notification du contrat approuvé à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée ;

Disposer d'un logiciel devant fournir le rapport détaillé des statistiques des dépenses de santé par type d'assuré et par famille de prestations prouvé par l'acte de propriété ou de location dudit logiciel ;

- Exigences financières :

Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers d'années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années dans la forme prescrite à l'annexe A-3-2.

Disposer d'avoirs liquides ou de lignes de crédits à hauteur de ***trois millions soixante mille deux cent soixante-quatre (3 060 264) FCFA*** *justifiés par une attestation de banque ou institution financière agréées ou ayant un correspondant au Bénin ;*

Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels d'un montant de ***quatre-vingt-seize millions (96 000 000) FCFA*** *couvrant toute la durée d'exécution des prestations.*

NB : ***les propositions des soumissionnaires doivent être conformes à la règlementation en la matière notamment le décret n°2020-286 du 27 mai 2020 portant cadre de souscription des polices d'assurance maladie au profit du personnel des structures de l'Etat et l'arrêté n°1977/MEF/CAB/SGM/DGAE/DA/SIFR/316SGG/20 du 17 août 2020 portant document type de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat.***

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le présent accord-cadre sera conclu pour une période de **trois (03) ans non renouvelables et sera mis en œuvre par l'émission de bons de commande chaque année.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du ***02/05/2025.*** Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics ***de la Mairie de Dangbo (bâtiment rez-de-chaussée, deuxième bureau à droite),*** **TÉL : (229) 01 44 23 22 16, E-mail : prmpdangbo@gmail.com**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par ***courrier recommandé postal***. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : ***https://www.marches-publics.bj/appels-doffres?search=dangbo&status=0*** *ou* obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER
DNCMP/O-P

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[3] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après ***Secrétariat de la PRMP Mairie de Dangbo (bâtiment rez-de-chaussée, deuxième bureau à droite), TÉL : (229) 01 44 23 22 16, E-mail : sprmpdangbo@yahoo.com*** au plus tard le ***23/05/2025 à 10 heures 00 minutes (heure locale). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus*** **est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : ***Salle de délibération de la Mairie de Dangbo, bloc administratif numéro 1*** *au plus tard le* ***23/05/2025 à 10 heures 30 minutes (Heure locale)***.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de ***cinq cent cinquante mille huit cent quarante-sept (550 847) FCFA***.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix (90)*** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

La Personne Responsable des Marchés Publics par intérim

COMMUNE DE DANGBO * PRMP * REPUBLIQUE DU BENIN

BON A LANCER
DNCMP/O-P

Sèmassa Marc DANSOU